RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société TC HOLDING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 2 400 103,00 euros
Siège social : [redacted]
SIRET : 953874260 00011
Représentée par **Monsieur Thomas CHENUT**, associé unique

Réunion du 01/02/2025

L'associé unique, **Monsieur Thomas CHENUT**, après s'être assuré que toutes les conditions légales sont remplies, prend les décisions suivantes :

1. Transformation de la forme juridique

L'associé unique décide de transformer la **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)** en **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)**, conformément aux dispositions des articles L.223-43 et suivants du Code de commerce.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. La société conserve son identité juridique, son capital social de **2 400 103,00 euros**, et son siège social à [redacted]

2. Nomination du gérant

Monsieur **Thomas CHENUT**, demeurant au [redacted] est nommé **gérant de l'EURL** pour une durée illimitée.

Il déclare accepter ses fonctions et affirme n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité pour exercer ce rôle.

3. Modification des statuts

Les statuts sont modifiés en conséquence pour refléter la nouvelle forme juridique et les nouvelles modalités de gouvernance.

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur **Thomas CHENUT** pour accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment la déclaration

auprès du **greffe du tribunal de commerce** et la publication dans un **journal d'annonces légales**.

Fait à Bordeaux, le 01/02/2025

L'ASSOCIÉ UNIQUE

